

Données sur l'indemnisation :

Le montant moyen du droit d'allocation chômage

Sources et méthodes

Juin 2023

1) Description du jeu de données

En qualité de service public de l'emploi et par délégation déferée par l'Etat et l'Assurance chômage, Pôle emploi assure le versement d'allocations de chômage aux demandeurs d'emploi inscrits. A partir des données issues de son système d'information, Pôle emploi produit ainsi des statistiques sur les demandeurs d'emploi indemnisés.

Le terme « montant mensuel » fait référence au montant calculé sur la base des salaires et des périodes d'activité passés. Un demandeur d'emploi peut percevoir, certains mois, un montant moindre en raison d'un cumul de son allocation avec un revenu issu d'une activité.

Ce montant mensuel est calculé selon un barème appliqué au salaire journalier de référence, ce dernier étant le salaire moyen mesuré sur une période d'affiliation définie par les textes.

Le montant mensuel moyen est mesuré sur l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés et inscrits en fin de mois, sur le champ des allocataires de l'assurance chômage. Les données relatives aux demandeurs d'emploi indemnisés au titre de la solidarité-Etat ne sont pas mises à disposition car la dispersion des montants versés y est très faible : 90% des allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) environ ont le montant maximum, les autres ont un montant différentiel (entre 0 et le montant maximum) en fonction de leurs ressources.

Le montant mensuel mesuré diffère du concept de montant mesuré par la DARES dans le cadre de sa publication annuelle puisque dans cette dernière c'est le montant mensuel d'allocation effectivement perçu qui est présenté¹.

Ce montant moyen est détaillé par sexe, âge, région des bénéficiaires et type d'allocation (Assurance chômage, formation, Contrat de sécurisation professionnelle). Un éclairage est apporté avec la présentation de la distribution du montant (par quartile et par tranche).

Les données de cet indicateur sont mesurées et diffusées trimestriellement (fin de trimestre).

2) Source des données

a) Organisme responsable

Pôle emploi est responsable de l'ouverture des droits à l'assurance chômage et du versement des allocations. Les données sont ainsi collectées à partir des données opérationnelles de versement des allocations.

b) Système d'information

Le Fichier national des allocataires (FNA) est le système d'information statistique qui rassemble les informations sur l'indemnisation issues des bases de gestion de Pôle emploi.

Le FNA constitue une source d'informations majeure pour les diverses productions de statistiques. Cette base d'informations statistiques retrace l'historique de toutes les personnes inscrites comme demandeur d'emploi et de tous les bénéficiaires d'une allocation versée ou d'une aide accordée par Pôle emploi depuis 1993. L'ensemble des périodes d'indemnisation est conservé pour chaque allocataire ou bénéficiaire d'une aide.

Le fichier reprend les informations individuelles sur les bénéficiaires, les éléments constitutifs des droits ouverts aux différents régimes d'indemnisation et/ou des aides accordées, les données relatives au

¹ [Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2021](#), Dares Resultats, décembre 2022.

dernier emploi perdu et les caractéristiques des formations suivies. Les résultats portant sur les périodes indemnisées au titre du mois M sont ainsi connus, au plus tard, à la fin du mois M+1.

Un certain recul est cependant nécessaire pour connaître, de façon exhaustive, la population indemnisée à un moment donné. En effet, chaque mois, le fichier continue de s'enrichir sur les périodes passées. Il faut un recul d'environ six mois pour obtenir l'exhaustivité en raison des délais de traitement des dossiers ou de dépôts tardifs des demandes d'allocation.

Le FNA est alimenté chaque mois à partir des applicatifs opérationnels. Un individu est présent dans le FNA s'il est demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi ou s'il perçoit ou a perçu une allocation ou une aide.

3) Méthodologie

Les montants moyens d'allocation sont extraits avec un recul de 6 mois à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires.

4) Format des données

a) Format de restitution

Les données sont restituées dans deux formats :

- Un classeur Excel présente les séries trimestrielles brutes définitives au niveau agrégé et détaillé par sexe et âge, et région. En sus, ce classeur présente des données relatives aux salaires mensuels moyens de référence. Des onglets supplémentaires présentent des distributions par quartiles et par tranches des montants d'allocation et des salaires.
- Un requêteur en ligne permet d'effectuer des requêtes spécifiques en fonction de critères prédéfinis : sexe, tranche d'âge, région, département, activité réduite, statut d'intermittents du spectacle.

La mise à disposition des données relatives aux montants du droit est accompagnée d'une publication trimestrielle synthétisant les principaux enseignements issus de la mise à jour de ces données. Les statistiques sont exprimées en données brutes et présentées selon une temporalité trimestrielle.

b) Champ et profondeur historique des données restituées

Les données restituées dans le classeur excel sont à la maille France pour la série des montants d'allocation et de salaires de référence. Ces données sont disponibles pour chaque fin de trimestre de fin 2002 à nos jours.

Les données relatives aux distributions de salaire sont disponibles de mi 2014 à nos jours.

Les données détaillées pour les montants moyens d'allocation sont disponibles de début 2016 à nos jours.

c) Descriptif du fichier Excel

Le classeur Excel se décompose en plusieurs types d'onglets. L'onglet « Présentation » renseignant des définitions et liens vers les notions. L'onglet « Allocations » renseignant le nom, l'abréviation et le regroupent des allocations chômage. L'onglet « Aspects règlementaires » renseignant les modes de calcul et les montants d'indemnisation mensuels des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage en fonction de leur salaire de référence. L'onglet « évolution montants et salaires » renseignant les salaires et montants moyens bruts des allocataires de l'Assurance par trimestre, accompagné d'un graphique correspondant aux données. L'onglet « Région » renseignant les montants moyens d'allocation chômage des allocataires de l'Assurance chômage par région. L'onglet « Tranches de salaires » renseignant la répartition des allocataires en fonction de leur salaire mensuel de référence à un trimestre donné. L'onglet « Tranches de montants » renseignant la répartition des allocataires en fonction de leur montant d'indemnisation mensuel à un trimestre donné. Chaque trimestre, les onglets « Tranches de salaires » et « Tranches de montants » de la période précédente sont conservés.

5) Confidentialité

La collecte, le traitement et la diffusion des données relatives à l'indemnisation s'inscrivent dans un cadre légal et réglementaire strict en matière de protection des données personnelles. Pôle emploi veille à respecter les règles de confidentialité et à garantir l'anonymat des individus dans le respect de la législation en vigueur.

6) Accès aux données

Les données, sous la forme de fichier excel ou via le requêteur (sauf montant de l'allocation chômage potentiel des demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage), sont accessibles gratuitement et sans restriction par quiconque via le site institutionnel de Pôle emploi à l'adresse suivante : <https://statistiques.pole-emploi.org/indem/publication>

7) Références

Documentation méthodologique « [Les principales allocations versées par Pôle emploi](#) »